



## Menaces de mon ancien employeur

Par **vava**, le **25/03/2009** à **19:14**

Bonjour,

je me permets de solliciter vos conseils car actuellement en dépression nerveuse dûe à un double deuil et à l'arrêt subit d'antidépresseur ( j'ai découvert ma récente grossesse) je suis tout de même victime de menaces multiples de mon ancien employeur et n'arrive plus à évaluer le vrai du faux.

Globalement, j'ai exercé l'activité d'employée garde à domicile pendant un an sans qu'il n'y est le moindre problème avec mon employeur ( une mère célibataire ayant quelques soucis d'argent, que j'avais réellement prise d'affection).

Par générosité et surtout bêtise, je m'en rends compte après coup, j'ai accepté de n'être payée que 3e25 de l'heure ( je faisais 11 heures par jours parfois) pour que cette " célibattante" puisse s'en sortir avec sa fille.

Bref, le problème n'est pas là, je ne crache jamais sur les cadeaux faits.

Après avoir appris par sms ( 12 janvier) qu'elle ne ferait plus appel à mes services car elle venait d'obtenir une place en crèche, je lui avoue que mes problèmes personnels ( pendaison de mon père) m'empêchent d'y voir clair et lui annonce que je lui fais confiance pour tout ce qui est procédure de licenciement.

Début Mars, toujours pas de nouvelle et l'impossibilité de payer mon loyer ( je suis effectivement sans revenu depuis et dans l'impossibilité de faire valoir mes droits auprès des assedics vu qu'aucun papier ne m'a été remis).

Je me renseigne donc, lui fait parvenir une notice de rupture de contrat, et lui annonce les résultats de mes calculs pour mon solde de tout compte ( salaire de janvier, 22.5 jours de cp, le mois de préavis).

Dés lors, cette dernière parle d'abus de confiance, de vol, de mauvaise fois et de litige.

Elle se refuse donc à me donner le moindre document tant qu'elle n'aura pas vu son avocate.

Je reste ouverte, l'invite à vérifier mes dires auprès des services appropriés ( urssaf, inspection du travail...) et reste à disposition.

Elle se déplace ensuite à mon domicile ( sachant que souffre d'agoraphobie, je suis seule toute la journée) et me menace de dire que pendant un an, elle me déclarait mais que j'ai en parallèle travaillé au noir.

Ceci est faux, j'ai certes accueilli des enfants d'amis à mon domicile pour dépanner ( une heure ou deux le temps de faire des courses à côté de chez moi, ou le temps d'un ciné) mais je n'étais pas rémunérée.

Les menaces sont multiples et parfois hallucinantes, mais avant même de voir avec les Prud'Hommes, je voudrais m'assurer que sa menace de dénonciation ( délation voir plus précisément diffamation) ne tient pas la route, d'autant plus qu'elle intervient un an après et que c'est une fois qu'elle n'a plus besoin de moi qu'elle s'en sert de fer de lance.

Ceci peut vous sembler confus, aussi, je vais résumer de la sorte:

Avéré ou non, peut-on s'il n'y a pas eu d'enquête lors des faits, dénoncer l'exercice d'un travail non déclaré, un an après les faits supposés ?

Par avance, merci à tous pour l'attention portée à ma demande !!!